

Localisation : 23 Référence : IA23000309
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Titre courant : **fortification d'agglomération**
Dénomination : fortification d'agglomération

Cartographie : Lambert2 0587242 ; 2098293/0587314 ; 2098039/0587438 ; 2098141/0587205 ; 2098291/0587242 ; 2098293

Cadastre : 1817 D 557 ; 2003 AL 10

Statut juridique : propriété de la commune ; propriété privée

Protection : inscrit MH en 1963/10/28 :

à signaler

Dossier d'inventaire topographique établi en 2001, 2002 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2001 ; © Ville de Felletin, 2001

Oeuvre référencée aussi par :
Référence MH : PA00100073

HISTORIQUE

Datation : 13e siècle, 14e siècle (?) . .

Commentaire : La date exacte de la construction des fortifications n'est pas connue, (13e ou 14e siècle ?) ; mais celles-ci devaient exister déjà au cours de la deuxième moitié du 15e siècle puisque le terrier des charités de la ville de Pheletin établi en 1448, mentionne deux des quatre portes qui permettaient de les franchir : la porte de la Pellerie et la porte du Château. Ce système de défense disparaît presque complètement au début du 18e siècle et l'emplacement du mur d'enceinte, reconnu propriété royale, par un édit de 1775, est vendu à des habitants de la ville : à la fin du 18e siècle, d'ailleurs, seront créées une rue et une promenade arborée sur l'emplacement des anciens fossés sud-ouest (rue des Fossés et place des Arbres actuelles). Les tours rythmant ces fortifications se dégradent aussi au fil du temps : en 1773, l'une d'elles, démantelée et située près l'église du Château, servait de cave au collège ; en 1793, le conseil de la commune décide que les pierres de démolition des tours serviront à réparer le pont Roby ; en 1797, quatre tours seront arasées ; de plus, la fabrication de salpêtre dans la commune, contribue à accélérer la ruine de ces tours d'enceinte ; deux seulement, localisées à l'ouest, subsistaient au début du 19e siècle, mentionnées sur le cadastre de 1817 ; une seule subsiste aujourd'hui, incluse dans une propriété privée. Les quatre portes de ville reliant la partie intra-muros aux faubourgs se dégradèrent également au cours des siècles ; la porte de la Pellerie, située à l'est, nécessitant, en 1765, quelques travaux de consolidation, comportait une tour, appelée tour de chez Bernard, qui servait de prison à la fin du 18e siècle ; cette porte, appelée aussi porte des Tours-de-l'Horloge fut rasée en 1819 et les pierres de démolition concédées par le vicomte d'Aubusson à l'adjudicataire des travaux de construction du collège, servirent également aux travaux de réparations des fontaines de la ville. La porte de la Fontalanelle, située au sud, dont les parties hautes seront arasées en 1787, sera démolie en 1790. Les dates de démolition des deux autres portes, porte du Château, au nord et porte Pisseloche, à l'ouest, ne sont pas connues exactement, mais celles-ci devaient vraisemblablement être démolies au 19e siècle.

Localisation : 23 - Felletin

Réf. : IA23000309

Titre courant : fortification d'agglomération

Dénomination : fortification d'agglomération

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille ; moellon ; enduit partiel

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

La nature des fortifications de la ville n'est pas connue précisément. Rien ne laisse supposer qu'elles comportaient un fossé large et profond, encaissé dans une double muraille de six pieds d'épaisseur reliant entre elles 18 à 20 tours crénelées comme l'affirme l'abbé Pataux. L'étude du parcellaire renseigne sur le tracé des fortifications, mais aujourd'hui les vestiges de cet élément défensif sont minimes : élévation postérieure d'un hôtel particulier (AM parcelle 23), restes de fossés découverts lors de travaux de restauration d'une maison (AM parcelle 48), base de mur visible dans une cave de maison (AL 82). L'abbé Pataux informe que les quatre portes des fortifications étaient ornées d'une image de la Vierge et donne une description relative précise de deux des quatre portes : la porte de la Font à l'Anel avait la forme d'une tour et servait de prison dans les cas urgents... deux gros murs de pierre de taille lui servaient de base ; au centre étaient pratiquée une ouverture en plein cintre ; le pavillon ou tour portait plusieurs fenêtres au sommet semi circulaires et couronné de créneaux ; l'arcade de l'avant-porte était en anse de panier et sa clef portait les armes royales ; la porte de la Pelleterie était formée de deux tours de hauteur inégale ; la plus élevée portait au sommet l'horloge de la ville et servait de prison ; une arcature supérieure reliait les deux monuments et servait de piédestal à la statue qui décore le frontispice de la chapelle de l'Hôpital-Bleu. Des éléments descriptifs, par contre concernant les deux autres portes (porte du Château et porte Pisseloché), ne sont pas connus.

Documentation

Archives

B.N.

Cabinet des Estampes

H 118223 VA23

Dessin à la plume représentant une tour de fortifications.

A.D. Creuse

Série B

B1338

Série E

74 E dépôt, M1 (maison d'arrêt) (1794)

19 germinal an 2 : l'agent national de la commune de Felletin transmet copie d'un arrêté de la municipalité , en date du 16 germinal an 2, relatif aux réparations nécessaires à la maison d'arrêt »

(Il peut s'agir en fait d'une des tours de la porte Pelleterie qui a servi de prison, à la fin du 18^e siècle

A.P.

Collection particulière Celer

2 cartes postales montrant une tour des fortifications d'agglomérations

- éditeur M T / I L. Vers 1900 ?

- éditeur A. de Nussac, à Guéret. Vers 1905.

Collection particulière Drojat

4 cartes postales montrant une tour des fortifications d'agglomérations

- éditeur B F, Paris, s.d., vers 1910

- éditeur O Deplagne, s.d., vers 1910

- éditeur non précisé, s.d. vers 1910

- éditeur Théojac, s.d. (vers 1930, 1950)

Bibliographie

DENIS, Julien, MARTY, Angélique. **Felletin (Creuse). Etude historique et documentaire. Origine et développement de la ville médiévale** (volume I), p. 33 à 36.

PATAUX abbé L. **Felletin aux 17^e et 18^e siècle**, p. 28 à 31

QUEYRAT, François. **Notice historique sur la ville et le collège**, p. 22

THOMAS, Antoine **Cartulaire de Bertaud de Ry, gentilhomme normand, capitaine de Felletin sous Charles VII**. Bulletin philologique et historique, 1915, p. 214 à 264.

RENSEIGNEMENTS CHRONOLOGIQUES

- 26 mars 1703 Mention d'ordonnance du président châtelain de Felletin pour faire transférer, écrouer les frères Fournyaud, dans les prisons royales d'Aubusson, attendu qu'il y en a point, n'y concierge en cette ville (Felletin) depuis longtemps .
A.D. 23 B 1275
Pataux mentionne pourtant que la tour de l'Horloge a servi de prison.
- 10 avril 1765 Arrêt qui autorise l'adjudication faite des réparations nécessaires aux tours de l'Horloge de Felletin ; adjudication faite à Jean le Roudier moyennant la somme de 1180 livres.
A.D. Creuse 7C
- 24 novembre 1781 Règlement entre le vicomte d'Aubusson seigneur de la ville et le maire et échevins de Felletin.
"Attendu le péril éminent que toutes les parties (ont) également de prévenir...requis à ce qu'il soit dès à présent autorisé...à faire démolir la charpente, couverture et murs en parpins au-dessus des créneaux de la tour carrée appelée de la Fontanelle, servant de porte de ville...à faire adjuger la démolition et les matériaux en provenant..."
A.D. Creuse B 1338
- 13 mai 1782 Constat de greffe concernant le désordre nocturne au chantier de la tour : " avons trouvé la porte de Fontanelle fermée par les grandes portes doubles et ferrées qui étaient auparavant comme fixées par des pierres en pointe....ces pierres ont été remuées pour pouvoir fermer les portes....la porte qui est à droite en entrant ne tient au mur que par le gond supérieur... et nous sommes transporté au jardin de Léonard Roche qui a son entrée sur le nouveau grand chemin pratiqué au midi des murs de la ville...puis dans la charrière ".
A.D. Creuse B 1338
- 15 mars 1783 Adjudication des travaux de démolitions en faveur de Jean le Roudier et Pierre Chassaigne, entrepreneurs de bâtiments à Felletin.
A.D. Creuse B 1338
- 1787 Démolition partielle concernant la porte de l'Horloge.
"Après avoir fait démolir une partie du mur au-dessus des créneaux des deux tours appelées la porte de l'Horloge attenante à la cour que s'est formé le sieur Roy de Pierrefitte, servait de prison... ".
A.D. Creuse B 1338

RENSEIGNEMENTS CHRONOLOGIQUES

Mention également de la destruction de la voûte de la tour carrée de Fontalanelle servant de porte de ville et dans le besoin, de prison "avons observé que la voûte sous laquelle était l'entrée de la ville pour le quartier de Fontalanelle, est entièrement démolie, qu'on a même cassé des pierres qui formaient la naissance de la voûte laquelle étant en anse de panier, supportée par deux maisons...que dans les fenêtres en voûte pratiquées au-dessus de la voûte qui vient d'être démolie, il y a beaucoup de tuiles rangées... Etant située entre les maisons de Pierre et Jacques Chassaing, père et fils entrepreneurs de bâtiments, plus proche voisins de la dite porte de Fontalanelle".

A.D. 23 B 1338

18 Juin 1790

Démolition de la porte du faubourg de Chanteloube, en très mauvais état et pour raison de sécurité. Requête déposée par les habitants du faubourg .

Procès-verbal de visite par Pierre Trimoulinas, maçon demeurant à Felletin et de Sylvain Mourelon, maître maçon demeurant au village Desmaisons, près de la Nouaille.

Ces derniers ont reconnu "qu' elle était en très mauvais état et sur le point se s'écrouler, que son état de vétusté et de ruine exposait les passants et pouvait causer de grands accidents.....et estiment en conséquence qu'il convient que la dite porte soit incessamment démolie".

La requête précise "que la porte était ouverte à jour par le haut , crevassée jusque dans les fondements et croule de toute part".

Au bas de la requête est apposée la décision du maire et du procureur de la commune : "ordonnons que la dite porte de ville sera, sans délai, démolie afin d'éviter tous les événements fâcheuxA la charge des suppliants de rendre compte des matériaux en provenant et de répondre de tous les dommages et préjudices qui pourraient être portés aux bâtiments qui joignent à la dite porte de la ville".

A.D. 23 : 74 E dépôt M1 (portes et tours)

3 juin 1792

Registre de délibération du conseil municipal.

"La municipalité...prévenue que plusieurs citoyens ont fait conduire une quantité considérable de décombres sur une place vague sise près la porte de ville du Château et entre le chemin et les murs du jardin du collège, joignant sans intermédiaire les dits murs...s'est transportée sur cette place, a reconnu que les dites décombres ne pouvaient porter préjudice, à moins qu'il en fut porté une plus grande quantité qui alors formerait une élévation qui donnerait sur le jardin du collège et serait un moyen pour s'y introduire ...et rendrait la dite place inaccessible. Le sieur Sandon, receveur du district qui a conduit les décombres a été averti de cesser de faire porter toute décombe".

RENSEIGNEMENTS CHRONOLOGIQUES

- 9 mars 1794 Registre de délibération du conseil municipal.
Mention de la pétition de Gilberte Durand, veuve Roche et de Chirat. Lors de la démolition de la tour située entre leurs jardins pour l'extraction du salpêtre, les murs de leurs jardins ont été endommagés par cette démolition.
A.C. Felletin
- 22 mai 1794 Registre de délibération du conseil municipal.
"Un membre a dit que la fabrication du salpêtre en cette commune a nécessité la démolition de plusieurs tours qui étaient situées sur les fossés entourant cette commune, que les matériaux provenant de ces démolitions sont restés en majeure partie sur place, qu'ils gênent le passage, que même ils portent préjudice aux propriétés qui les avoisinent, que les propriétaires ont plusieurs fois fait des réclamations à la municipalités pour qu'elles les fit enlever, que même sur la place dite croix du Château, il existe au moins deux cent voitures de terre provenant tant de la démolition de deux tours que d'une nouvelle rue pratiquée à la suite de celle qui commençait entre les maisons des citoyennes Vareille et veuve Florand et allait aboutir devant la tour démolie, que l'ouverture de cette nouvelle rue qui a commencé à la dite tour, continue et aboutie à la place dite du Château a fait getter par les voisins qui ont travaillé ou fait travailler, une quantité prodigieuse de pierres et de terre, qu'il est instant (sic) de faire enlever les matériaux par ceux qui les y ont placés à l'effet de rendre la place net ainsi que de faire procéder d'après l'homologation du département à la vente des pierres provenant de la démolition des tours.....Sur quoi la matière mise en délibération, l'agent national entendu, la municipalité arrête que par l'agent il sera demandé les informations à l'effet de connaître les citoyens qui ont fait jeter les matériaux provenant de l'ouverture non autorisé de la carrière qui prend au lieu ou existait la tour démolie et se termine à la place dite du Château entre les jardins Bandy, juge au tribunal et les filles Chouzioux, à l'effet de contraindre ses derniers à l'enlèvement des dits matériaux.
Arrête cependant que les pierres provenant de la démolition des cinq (mot barré) tours seront vendues après affiches posées aux plus hauts metteurs et derniers enchérisseurs...".
A.C. Felletin
- 20 Août 1794 Contrat passé entre les membres du conseil général de la commune et Jean Renou aîné, serrurier à Felletin pour "faire à l'horloge de cette commune toute réparation nécessaire quelconque pour la rendre bien allante et sonnante dans le délai de trois mois.....et pour l'acquis des réparations à faire, nous membres du conseil général de la commune, permettons et nous obligeons de payer au dit Jean Renou, la somme de quatre cent livres...".
A.C. Felletin

RENSEIGNEMENTS CHRONOLOGIQUES

6 septembre 1795

Copie du double entre Jean Renou et le conseil général de la commune de Felletin et concernant l'entretien de l'horloge (située à la porte de la Pelleterie).

"Entre les membres du conseil général de la commune de Felletin, d'une part et Jean Renou, fils aîné serrurier, d'autre part, ont été faite les conventions suivantes savoir est que moi, Jean Renou m'oblige à faire à l'horloge de cette commune toute réparation nécessaire quelconque pour la rendre bien allante et sonnante dans le délai de trois mois et à compter de ce jour lesquelles réparations seront vérifiées par gens de l'art pour en constater la solidité ". 400 livres seront payées pour cette réparation.

A.C. Felletin 2 D 1 (dossier 1791 à 1840)

6 avril 1797

"Nous, Marc Antoine Tibord, agent municipal et Michel Gilbert Lenoble, adjoint de la commune, nous étant transportés sur l'emplacement des tours sises sur les remparts de cette commune à l'effet de dresser procès-verbal des matériaux provenant de leurs démolissement, avons remarqué que les plus grosses pierres avaient été enlevées qu'il ne restait plus que les petites.... Que les particuliers qui les avaient prises avaient en fouillant les grosses, encombrés les chemins à tel point qu'ils étaient aujourd'hui impraticables, que sur l'emplacement de la tour sise entre les jardins de la veuve Roche et Chizat, il pouvait y avoir des décombres qui gênaient considérablement la voie publique, environ 100 voitures... que sur l'emplacement de la tour qui était située près le petit jardin du collège, 120 voitures, sur celui situé sur le grand chemin près le grand jardin du collège, en face (du jardin) du citoyen Bandy Lachaud, 80 voitures et enfin sur celui du jardin du citoyen Héran Lépine, notaire, sur la place de la Croix du Château, 100 voitures.

D'après renseignement pris et vérifications faites, il est apparu que le citoyen Annet Antoine Le Roudier a enlevé pierres des dites tours qu'il a employé à la construction de sa maison incendiée.

François Lassaigne dit Mirabeau a fait faire les murs de son pré.....situé à la Croix Moreau.

Gabriel Lassaigne, marchand a fait clore son pré.

Jacques Tixier, marchand a fait aussi un mur de clôture.

J.B. Dartige, propriétaire, en a fait clore un pré situé sur le grand chemin qui va au pont Roby.

Annet Bagnard, boulanger, en a fait construire un puits dans sa cour.

François Vergne en a employé dans sa cour à faire construire une cave.

Antoine Heran Lépine en a placé sur le mur de son jardin et mis en pille le long du mur du citoyen Vergne.

Gabriel Guillot, officier de santé en a mis sur les murs de son jardin et construit une boulangerie.

RENSEIGNEMENTS CHRONOLOGIQUES

Antoine Plafait, huissier en a fait construire un mur de séparation entre son jardin et le verger du citoyen Saint-Julien.

Joseph Galandon, cloutier....pour la construction de sa maison, Jacques Sallandrouze...pour réparation à sa maison...". Six autres citoyens sont énumérés.

A.D. Creuse série B 1338

17 septembre 1797

Extrait du registre de délibérations de la commune.

"Pour extraire du salpêtre on a démolit 4 tours de cette commune.....les matériaux provenant de cette démolition ont été enlevés par plusieurs citoyens sans aucune autorisation.....cet enlèvement fait publiquementdoit être sanctionné.....En conséquence est nommé un commissaire pour prendre tous les renseignements possible...".

A.D. Creuse série B 1338

21 septembre 1798

Assignation pour les 18 habitants qui ont enlevé les matériaux des tours de ville.

"...Ils ont sans autorisation légale...enlevé toutes les pierres taillées et les moellons provenant de la démolition des tours.....n'ont délaissé que les décombres qui obstruent les rues et remparts de la commune...".

Assignation à comparaître le 25 vendémiaire ...en audience du tribunal correctionnel d'Aubusson pour se voir condamner solidairement à payer à la commune de Felletin la somme de 2000 francs.

A.D. Creuse série B 1338

17 avril 1819

Délibération du conseil municipal.

Concerne la requête de plusieurs citoyens tendant à la démolition des restes d'une ancienne tour et porte de ville appelée de l'Horloge comme contraire à la salubrité et à la santé publique.

"...Considérant qu'originellement les matériaux de cette tour et porte de ville avait été concédée par Mr d'Aubusson pour l'augmentation et construction des bâtiments du collège, que l'adjudicataire des bâtiments après avoir fait extraire une assez grande quantité de pierre et de moellons a abandonné le surplus aux dames hospitalières de Saint-Roch pour la clôture des jardins et dépendances de l'hospice de Felletin, que les dites dames après avoir fait extraire quelques matériaux abandonnèrent (les matériaux ?) de cette démolition pour la raison que le mortier qui lie les pierres ensemble était plus dur que les pierres même, l'extraction était difficile et dispendieuse, qu'il résulte de cet état des choses que le reste de tour ayant été abandonné, il n'appartient à personne.

RENSEIGNEMENTS CHRONOLOGIQUES

Considérant que le reste de tour qui présente une masse informe au milieu de la rue en offusque et obscurcit la vue , qu'en la faisant disparaître on rendra le passage plus libre surtout pour les voitures, que le reste de tour arrête l'écoulement des immondices qui en temps d'orage s'arrête

Arrêtent ce qui suit

- toute la partie qui reste de la tour dite de l'Horloge sera incessamment détruite et les frais de cette démolition seront adjugés dès demain trois heures.....

- les matériaux peuvent peut-être employés aux réparations des fontaines. Les matériaux appartiendront à l'adjudicataire à l'exception de douze quartiers de pierre de taille qui demeurent réservées à la mairie.

- la démolition sera effectuée dans l'espace de quatre mois et les décombres enlevées en même temps.

- le local sera nettoyé et au niveau du surplus il sera fait par l'adjudicataire un pavé non seulement sur l'emplacement de la tour démolie mais encore sur tout ce qui environne la dite tour.

- l'adjudicataire aura le droit d'extraire les pierres des fondations s'il le juge à propos et les matériaux en moellons de pierre de taille qui pourront s'y trouver lui appartiendront bien en tendu que les excavations qu'il pourra faire seront toujours rendues au niveau de la rue.... " .

A.C. Felletin

TABLE DES ILLUSTRATIONS

RELEVES GRAPHIQUES

- Des. 1 Tracé des fortifications d'agglomération entre le 13^e et le 15^e siècle.
- Des. 2 Tracé des fortifications d'agglomération avec mention des portes et du château.

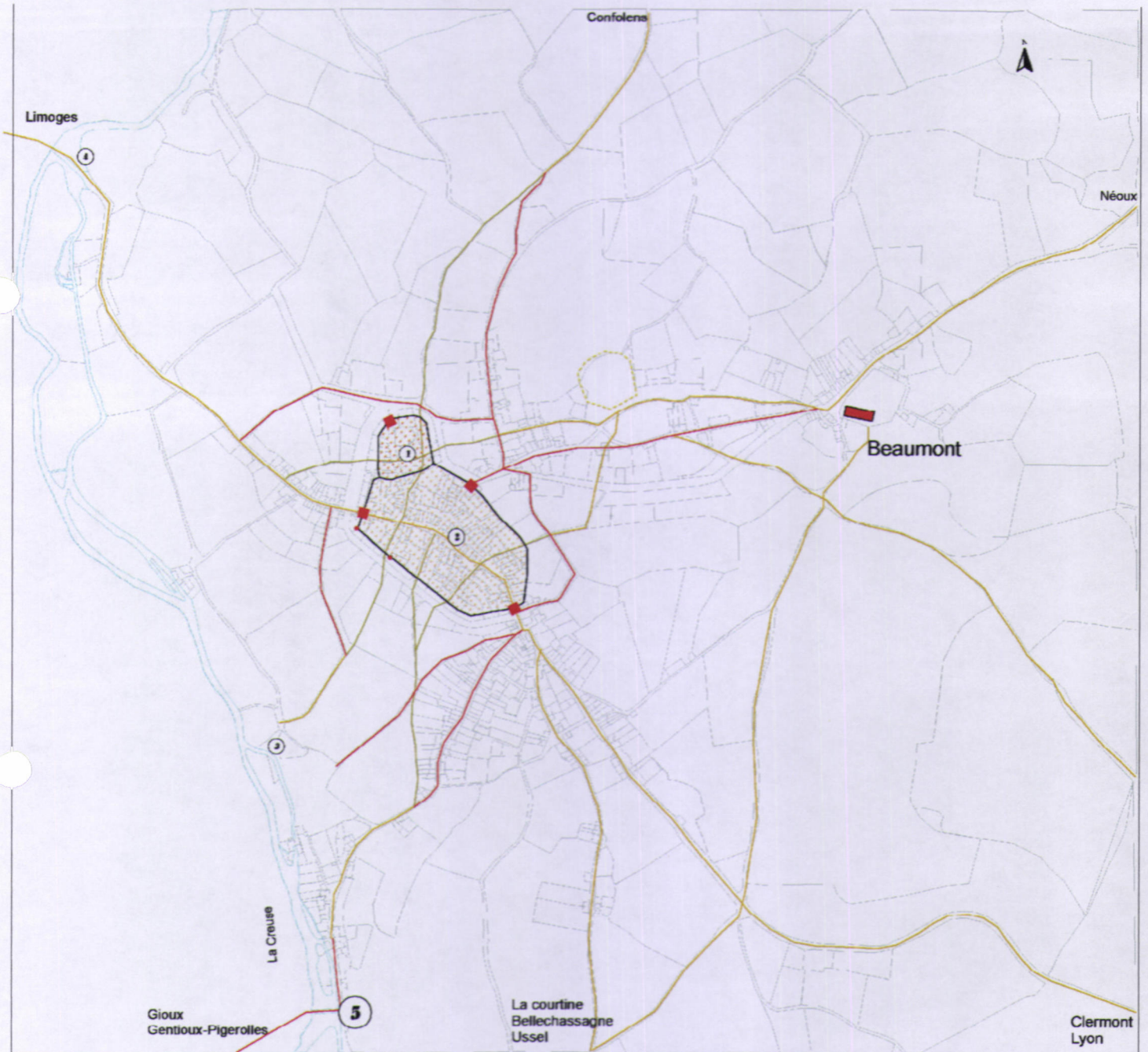
DOCUMENTS FIGURES REPRODUITS

- Doc. 1 Photocopie d'un dessin représentant une des deux tours des fortifications d'agglomération mentionnées sur le cadastre de 1817, dominant la rue des Fossés et dont l'une d'elle existe encore.
- Doc. 2 Vue d'une ancienne tour de fortification de la ville, située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours). 02230471XB
- Doc. 3 Vue d'ensemble d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; la prise de vue date de 1908. 83230731X
- Doc. 4 Vue d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; sur cette carte postale non datée, la tour apparaît en très mauvais état. 02230470XB
- Doc. 5 Vue d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; le document montre cette tour en cours de restauration. 02230472XB
- Doc. 6 Vue d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; sur ce document datant peut-être des années 1930-50, la tour apparaît quelque peu remaniée avec le percement d'une porte en plein cintre, côté est. 02230469XB

PHOTOGRAPHIES

- Fig. 1 Vue, depuis le clocher de l'église de Moutier, montrant une tour de fortification et la rue des Fossés dont le tracé suit celui des anciens fossés entourant la fortification. 03230102XA
03230077X
- Fig. 2 Vue, depuis le sud, prise d'une charrière et montrant la seule tour de fortification encore en place et aujourd'hui incluse dans une propriété privée. 06230074X
- Fig.3 Rue des Fossés, place des Arbres.
Cette photo montre l'emplacement de la porte de ville dite "porte du Château" au bout de la rue des Fossés, une maison bâtie sur le tracé des fortifications et la place des Arbres aménagée après comblement des fossés. 06230195VA
06230194V

Des. 1 Tracé des fortifications d'agglomération entre le 13^e et la 15^e siècle.



- Site de Felletin**
- extension urbaine
 - aïre urbaine
 - porte de la ville
 - Eglise Saint-Blaise (emplacement supposé)

- Réseau routier**
- nouveaux réseaux de chemins
 - chemins abandonnés ou détournés
 - chemins antérieurs

Entre le 13^e et le 15^e siècle, l'agglomération de Felletin se dote, au nord, d'un nouveau château et devient ville murée. La position stratégique de ce château, tout comme celle du château de Beaumont qui sera démantelé au début du 15^e siècle, permet de surveiller le franchissement de la Creuse sur laquelle viennent de se construire le pont Soubre (pont Roby actuel), en amont et le pont Soutre (pont des Malades), en aval. La création de l'enceinte et de ses quatre portes modifie les anciens cheminements dans la périphérie de la ville et génère de nouveaux accès.

- 1 Nouveau château
- 2 Ville murée
- 3 Moulins à farine
- 4 Pont Soubre (Pont des malades)
- 5 Pont Soubre (Pont Roby)

0 100 200 mètres










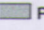
Parcelles bâties au 19^e siècle

Document établi d'après le cadastre napoléonien de la commune de Felletin (le tracé de certaines routes du 18^e siècle a été supprimé)

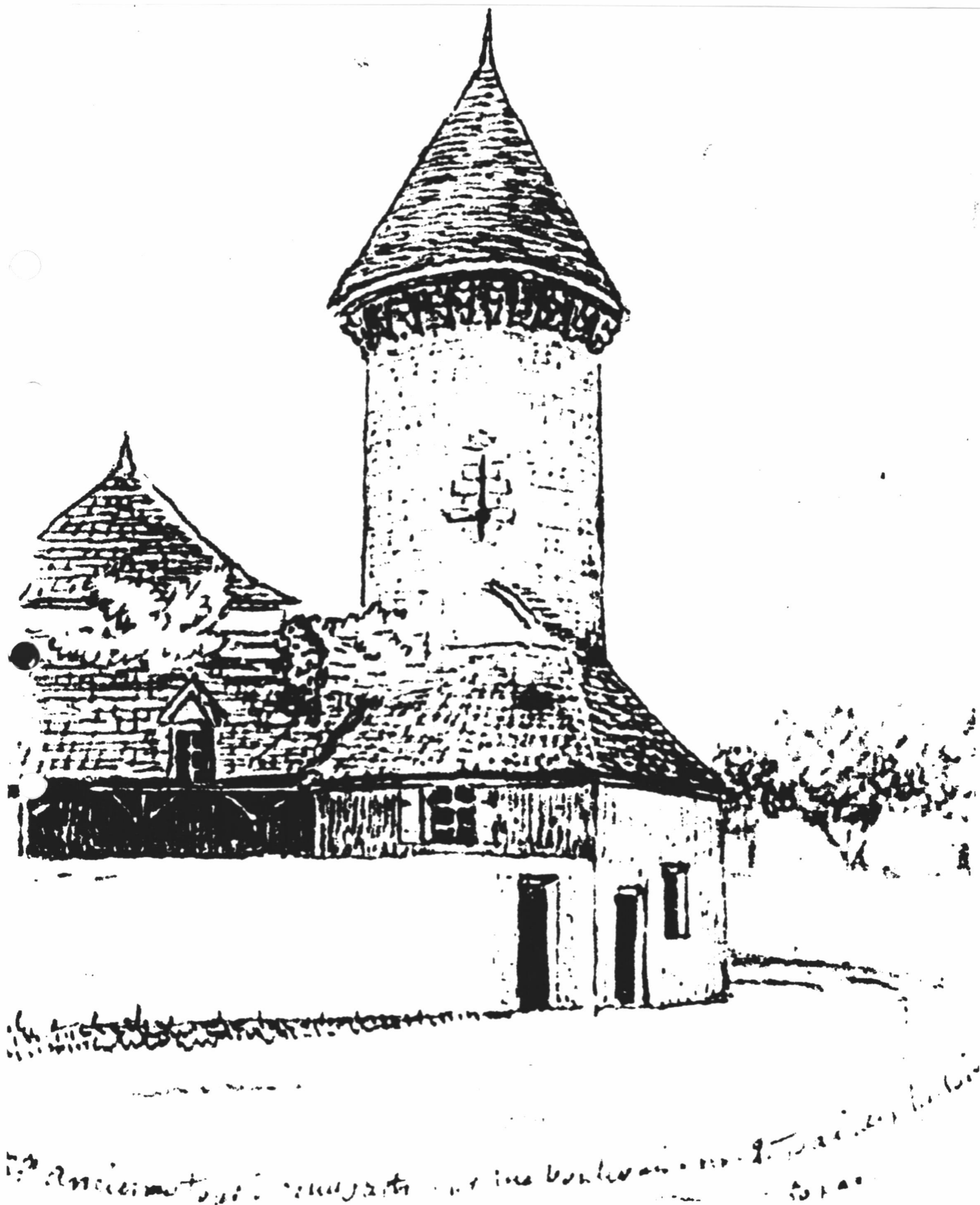
Réalisation Atlas du patrimoine.
M. VERLIAC, 2005

Des. 2 Tracé des fortifications d'agglomération avec mention des portes et du château.



<p> Tracé supposé des remparts</p> <p> Emprise des fossés</p> <p> Vestiges existants au 19e siècle</p>	<p>L'enceinte de la ville a été construite à partir du 13e siècle ; elle existait en tous cas en 1448 puisque le Terrier des Charités de la ville, établi à cette date, mentionnait deux des quatre portes : la porte Pelleterie et la porte du Château, l'une, à l'est et l'autre, au nord. Les deux autres portes sont les portes de la Font et Pisseloché, l'une donnant accès au faubourg sud et l'autre, au faubourg ouest portant le même nom. Cette enceinte comprenait vraisemblablement plusieurs tours, dont deux sont visibles sur le cadastre de 1817 et sur un plan de 1841. Aujourd'hui subsiste seulement une tour incluse dans une propriété et protégée au titre des Monuments Historiques.</p>	<p> Château</p> <p> Porte du Château</p> <p> Porte Pelleterie</p> <p> Porte de la Font</p> <p> Porte Pisseloché</p>	<p> 0 100 200 mètres</p> <p> Parcelles bâties au 19e siècle</p> <p>Document établi d'après le cadastre napoléonien de la commune de Felletin (le tracé de certaines routes du 18e siècle a été supprimé)</p> <p>Réalisation Atlas du patrimoine: M. VERLIAC, 2005</p>
---	--	--	---

- Doc. 1 Photocopie d'un dessin représentant une des deux tours des fortifications d'agglomération mentionnées sur le cadastre de 1817, dominant la rue des Fossés et dont l'une d'elle existe encore.
B.N. Cabinet des Estampes.



- Doc. 2 Vue d'une ancienne tour de fortification de la ville, située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours).
Carte postale, éditeur B F P, Paris, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230471XB



4 — Felletin - Vieille Tour des anciennes fortifications

- Doc. 3 Vue d'ensemble d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; la prise de vue date de 1908.
Carte postale C & C éditeur (M.T.I.L : Maurice Tesson, imprimeur à Limoges, 1908)
Collection particulière Celer

Repro. Inv. C. Thibaudin 83230731X



- Doc. 4 Vue d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; sur cette carte postale non datée, la tour apparaît en très mauvais état.
Carte postale, O. Deplagne, éditeur à Felletin, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230470XB



- Doc. 5 Vue d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; le document montre cette tour en cours de restauration.
Carte postale, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230472XB



- Doc. 6 Vue d'une tour située à l'ouest (seule tour encore visible de nos jours) ; sur ce document datant peut-être des années 1930-50, la tour apparaît quelque peu remaniée avec le percement d'une porte en plein cintre, côté est.
Carte postale, éditeur Théojac, s.d. (vers 1930, 1950).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230469XB

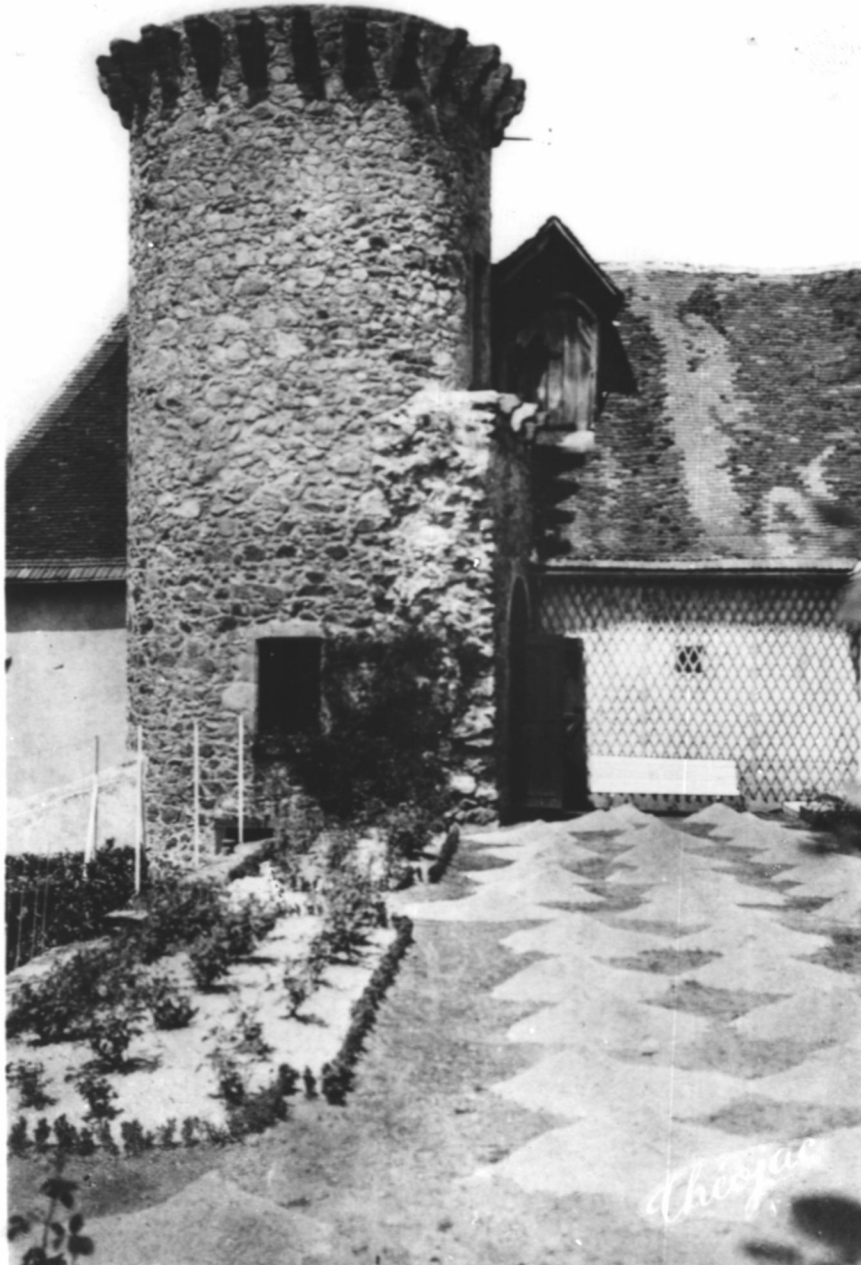


Fig. 1 Vue, depuis le clocher de l'église du Moutier, montrant une tour de fortification et la rue des Fossés dont le tracé suit celui des anciens fossés entourant la fortification.

Phot. Inv. P. Rivière 03230102XA
03230077X

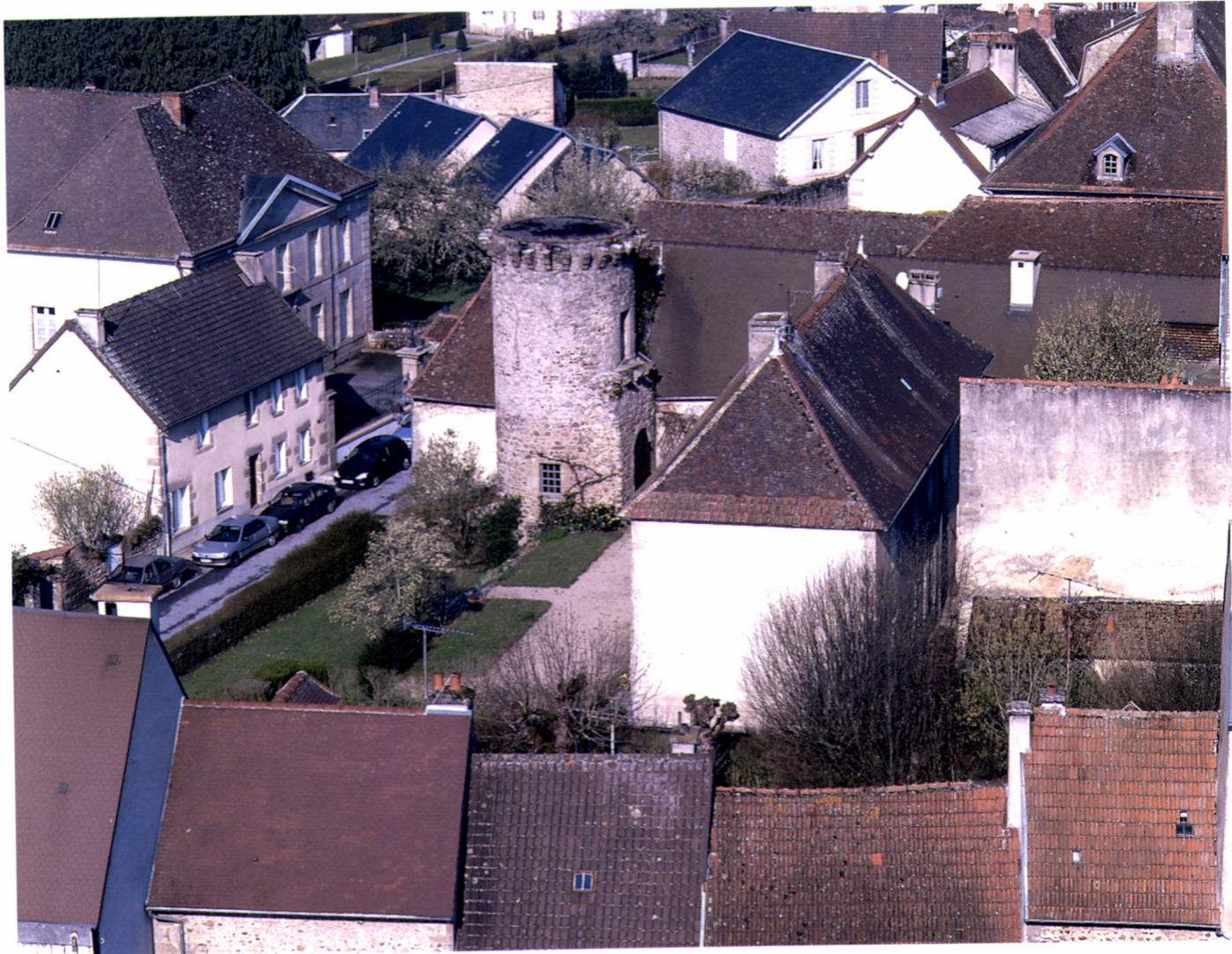


Fig. 2 Vue, depuis le sud, prise d'une charrière et montrant la seule tour de fortification encore en place et aujourd'hui incluse dans une propriété privée.

Phot. Inv. P. Rivière 06230074X 123 XA



Fig. 3 Rue des Fossés, place des Arbres.
Cette photo montre l'emplacement de la porte de ville dite "porte du Château" au bout de la rue des Fossés, une maison bâtie sur le tracé des fortifications et la place des Arbres aménagée après comblement des fossés.

Phot. Inv. P. Rivière 06230195VA
06230194V

